

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 octobre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le conseil de communauté a approuvé le 24 octobre 1994 les orientations du plan global de mise en valeur de Miribel-Jonage et décidé le versement d'une participation de 1 125 000 F pour la première phase du plan.

Le syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (SYMALIM) vient de transmettre le bilan de la première phase du plan global de mise en valeur qui porte sur la période allant du 1er janvier 1993 au 1er juin 1996.

Les études et travaux réalisés pour un montant total de 6,60 MF, ont concerné les domaines suivants :

- hydraulique, ressource en eau ;
- patrimoine naturel ;
- usage, fréquentation et politique de la ville ;
- diffusion et publications ;
- atelier du site.

Le financement de cette première phase a été assuré comme suit :

Intervenants	financement (en MF)	nature du financement- programme concerné
SYMALIM -	1,5	emprunt
conseil général du Rhône -	1,125	membre du SYMALIM
communauté urbaine de Lyon -	1,125	membre du SYMALIM
conseil général de l'Ain -	0,15	membre du SYMALIM
<u>Autres partenaires</u>		
Etat -	0,26	politique de la ville et plan de restauration des cours d'eau
Agence de l'eau -	0,58	études et travaux hydrauliques
EDF -	0,24	études hydrauliques (liées à la concession de Cusset)
région Rhône-Alpes -	0,20	patrimoine naturel pour l'étude préalable d'un contrat de site
Commission européenne -	1,42	programme Life destiné à la restauration des milieux naturels
total	6,60	

La seconde phase du plan global de mise en valeur couvre la période 1996-1998, et doit permettre la poursuite des actions engagées. Le programme prévisionnel est estimé à 15 MF au total, dont 7,5 MF pour la tranche 1996-1997 et 7,5 MF pour la tranche 1997-1998.

Le financement prévisionnel est assuré de la manière suivante :

Intervenants	tranche 1996-1997 (en MF)	tranche 1997-1998 (en MF)
SYMALIM -	1,5	1,5
conseil Général du Rhône -	1,125	1,125
communauté urbaine de Lyon -	1,125	1,125
conseil général de l'Ain -	0,15	0,15
<u>Autres partenaires</u>		
Etat -	0,50	0,70
Agence de l'eau -	0,65	0,80
EDF -	0,40	0,40
région Rhône-Alpes -	0,40	0,40
Commission européenne -	1,65	1,30
total	7,50	7,50

La participation de la Communauté urbaine pourrait se répartir sur chaque exercice budgétaire en proportion des dépenses prévisionnelles estimées par le SYMALIM et serait donc de 0,525 MF pour l'exercice 1996, 1,125 MF pour l'exercice 1997 et 0,600 MF pour l'exercice 1998 ;

B - Propose d'accepter la participation de la Communauté urbaine à la seconde phase du plan global de mise en valeur de Miribel-Jonage pour un montant de 1,125 MF pour la tranche 1996-1997 et de 1,125 MF pour la tranche 1997-1998 à verser au SYMALIM et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 24 octobre 1994 ;

Où l'avis de ses commissions finances et programmation et environnement, propreté, eau et assainissement ;

DELIBERE

1° - Accepte la participation de la Communauté urbaine à la seconde phase du plan global de mise en valeur de Miribel-Jonage pour un montant de 1,125 MF pour la tranche 1996-1997 et de 1,125 MF pour la tranche 1997-1998 à verser au SYMALIM.

2° - La dépense correspondante sera imputée, par décision modificative pour l'exercice 1996 et au budget principal pour chaque exercice concerné - sous-chapitre 913-9 - article 130 - dossier n° 2 877-95.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,

pour le président,